

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-six**, le **23 avril** à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Rita **TOSCANO**, MM. Fabio **ZUCCARI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mmes Mélanie **TOBBA**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Magalie **BLACHE**, Nathalie **ZUCCARELLO**, Christiane **ANDREU**, MM. Daniel **LEPOLARD**, Didier **SCANNAPIEGO**.

Procuration : Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à M. Franck **BRON**).

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – RESIDENCE AUTONOMIE.

Exposé du Président.

Nous vous présentons le Compte Administratif 2025 de la Résidence Autonomie.

I – Section de Fonctionnement.

A – Dépenses.

Elles s'élèvent à **714.092,00 €**.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général	208.006,42 €.
- Chapitre 012 - Charges de Personnel	240.071,27 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1.471,65 €.
- Chapitre 66 - Charges Financières.....	30.009,54 €.
- Chapitre 67 – Charges spécifiques	22,95 €.
- Chapitre 68 – Dotation aux amortissements.....	234.510,17 €.

B – Recettes.

Elles sont réalisées à hauteur de **978.280,14 €**.

- Chapitre 002 – Excédent 2024 reporté..... 377.305,15 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 1.345,00 €.
- Chapitre 70 – Produits des services 92.465,25 €.
- Chapitre 74 – Dotations et participations..... 21.266,29 €.
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 484.698,45 €.
- Chapitre 77 – Produits spécifiques 1.200,00 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent 2025 d'un montant de 264.188,14 €.

Cet excédent sera maintenu en section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 et repris en recettes de cette même section au Budget Primitif 2026.

II – Section d'investissement.

A – Dépenses.

Les dépenses s'élèvent à **434.653,26 €**, à savoir :

- Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts 99.273,27 €.
- Chapitre 21 – Travaux 335.379,99 €.

B – Recettes.

D'un montant de **1.153.864,42 €**, les recettes sont les suivantes

- Chapitre 001 – Excédent 2024 reporté..... 154.775,20 €.
- Chapitre 040 – Amortissements 234.510,17 €.
- Chapitre 10 – Affectation et FCTVA 285.859,14 €.
- Chapitre 13 – Subventions 471.501,31 €.
- Chapitre 16 – Dépôts et cautionnements 7.218,60 €.

La section d'Investissement fait donc apparaître un excédent 2025 d'un montant de 719.211,16 € qui sera inscrit en recettes d'investissement du Budget Primitif 2026.

Le Conseil d'Administration est invité à statuer, après que Franck BRON Président ait quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré

☞ Adopte à l'unanimité (13 voix) le Compte Administratif 2025 de la Résidence Autonomie, tel que présenté dans l'exposé précédent.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 27 avril 2026
Le Président,

